

L'administration communale recherche des ANIMATEURS pour les plaines de vacances

Votre fonction :

Animer les journées des enfants : encadrement des activités sportives, artistiques, culturelles ou découvertes.

Votre profil :

Vous êtes âgés de 16 ans minimum et possédez un certificat de bonne vie et mœurs (modèle 2) vierge. Vous disposez idéalement d'un brevet de moniteur, vous avez de l'expérience dans l'animation de l'enfant ou vous êtes engagés dans un processus de formation dans l'animation, la pédagogie, la puériculture. Vous êtes débrouillard, responsable, imaginatif. Vous avez une capacité d'écoute d'organisation et une facilité de travailler en équipe.

Votre Contrat :

Contrat de type « moniteur »,

Taux horaire : 6 euros net/heure pour les moniteurs non brevetés

7 euros net/ heure pour les moniteurs en cours de formation

8 euros net/ heure pour les moniteurs brevetés

Contrat temps plein par semaine. (37h30 sauf semaine de 4 jours 30h)

Horaire : de 08h30 à 16h30

Attention des réunions de préparation auront lieux avant les semaines de travail, celles-ci ne seront pas rémunérées

Périodes : durant les congés scolaires :

Détente : du 04.03.2019 au 08.03.2019 à l'école communale de Lustin

Printemps : du 08.04.2019 au 12.04.2018 à l'école communale de Lustin

Du 15.04.2018 au 19.04.2018 à l'école communale de Bois-de-Villers

Eté : juillet 2019 à l'école communale de Lustin

Aout 2019 à l'école communale de Bois-de-Villers

Votre contact :

Mme HUYS Stéphanie, coordinatrice ATL

Tél : 081/42.02.26.

Mail : stephanie.huys@commune-profondeville.be

Votre candidature doit comprendre un curriculum vitae, une lettre de motivation, un certificat de bonne vie et mœurs (modèle 2) vierge et une copie de vos diplômes ou titre requis.

La candidature doit nous être remise avant le 08.02.2018 pour le congé de détente, avant le 24.03.2018 pour le congé de printemps et avant le 17.05.2018 pour les congés d'été.